

# REGLEMENT DU BAD'TEAM 49

N° Autorisation FFBAD : en cours  
Juge-arbitre : Marielle FALOUR et Hervé ROCHEREAU

**Date** : 18 et 19 Juin 2022

**Adresse** : Salle Calonna, Avenue Laffon de Ladebat 49290 Chalonna sur Loire

**Horaires indicatifs** : Samedi 08H00 - 20H00 Dimanche 08H00 - 19H00

**Catégories** : Ce tournoi est ouvert de cadets à vétérans licenciés FFBAD.

**Rencontres** : 1 DH, 1 DD et 1 MX

**Séries** : NC à R4

**Art. 1.** La compétition est régie par le RÈGLEMENT GÉNÉRAL FFBAD DES COMPÉTITIONS.

**Art. 2.** Tous les participants du Tournoi doivent être licenciés à la date du tirage au sort. Pour avoir le droit de participer au tournoi, les participants ne doivent pas être sous le coup d'une suspension à la suite d'une décision disciplinaire.

**Art. 3.** Les joueurs mineurs doivent présenter à la table de marque le nom et le numéro de téléphone d'un responsable désigné par ses parents ou responsable légal en cas d'absence de leurs parts.

**Art. 4.** Le tournoi est placé sous l'autorité du Juge-Arbitre. Il prend toute décision finale concernant toute requête faite par un joueur. Il tranche tout différend entre joueur, arbitre et organisateur sur les règles et les règlements.

Ses décisions sont sans appel. Les juges arbitres de la compétition seront Hervé ROCHEREAU et Marielle FALOUR

**Art. 5.** Les Volants sont à la charge du Joueur. Le volant officiel de la compétition est le volant PERFLY - FSC 960. Il sera disponible à la vente dans la salle en cas de litige au tarif de 15 euros.

**Art. 6.** Le volant touchant une infrastructure du gymnase au service sera à remettre « une fois ». Durant l'échange, si le volant touche une infrastructure il sera considéré « FAUTE ».

**Art. 7.** Le tournoi est ouvert à tous les joueurs **de NC à R4**. La compétition est un tournoi par équipes de 4 à 6 personnes. Chaque équipe sera constituée **au minimum de 2 hommes et 2 femmes** et au maximum de 3 hommes et 3 femmes. Les équipes peuvent être composées de joueurs de clubs différents. Chaque équipe désignera un capitaine et devra avoir un nom d'équipe.

Les rencontres sont composées de trois matchs : **un double hommes, un double dames et un double mixte**. Chaque joueur disputera au maximum un double et un mixte, soit deux matchs par rencontre. Le tournoi est organisé en une poule unique de 6 équipes (soit 5 rencontres par équipe) par série. Il y aura 4 séries, donc 4 poules uniques de 6 équipes. Un classement général pour chaque série sera établi à la fin de la compétition.

**Art. 8.** Les équipes engagées seront réparties par l'organisation dans 4 séries. Les séries sont par classement croissant : Série 4, Série 3, Série 2 et Série 1. La répartition dans les séries sera faite en calculant la valeur de chaque équipe sur la base des 2 meilleurs joueurs et 2 meilleures joueuses, selon le barème de l'article 12.

Les 6 premières équipes formeront la série 1, les 6 suivantes la série 2, les 6 suivantes la série 3, les 6 suivantes la série 4.

**Art. 9.** Les classements/cotes pris en comptes seront ceux obtenus à J-15. La base de données fédérale Poona (<http://poona.ffbad.org/page.php>) sera la seule à faire foi pour déterminer les classements des joueurs. Les cotes et valeurs d'équipes ayant permis la composition des poules seront affichées pendant le tournoi.

**Art. 10.** Seuls les dossiers complets seront pris en compte. ***Les inscriptions des équipes devront obligatoirement être effectuées via badnet. Le paiement se fera obligatoirement en ligne pour valider l'inscription de l'équipe.***

Le montant des frais d'inscription est fixé à **80 € par équipe** (indépendamment du nombre de joueurs de l'équipe)

La date limite d'inscription est fixée au **Vendredi 03 Juin 2022 minuit**. Les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée.

Aucune inscription ne sera prise par téléphone. Toute modification d'inscription devra s'effectuer sur badnet avant la date limite.

**Art. 11.** La répartition des équipes/poules sera déterminée le **10 Juin 2022**.

**Art. 12.** La valeur d'une équipe est calculée selon le principe suivant :

Pour chaque joueur et joueuse de l'équipe, on sélectionne la meilleure côte CPPH entre les catégories mixte et double, cette valeur est sa côte personnelle. Pour une équipe, on additionne les deux meilleures côtes masculines et les deux meilleures côtes féminines, cette somme est la valeur de l'équipe.

**Art. 13.** Le tournoi sera géré sur Badnet. Le barème de points sera le suivant :

Par match Victoire 1 point

Défaite ou forfait 0 point

Par rencontre Victoire 3 points

Défaite ou forfait 1 point

**Art. 14.** Le classement final des équipes dans une série est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres de la poule. S'il y a égalité entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres. Si l'égalité persiste entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.

Si l'égalité persiste une nouvelle fois, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de points gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres. Si l'égalité persiste une nouvelle fois, le classement est établi en fonction de la cote moyenne CPPH de l'équipe, L'équipe avec la plus faible côte remportera l'égalité.

Dès que le nombre d'équipes à égalité est ramené à deux, le classement est déterminé par le résultat de la rencontre particulière les ayant opposées, calculé selon les mêmes principes, cités ci-dessus. Le Comité d'organisation se réserve le droit de modifier tout ou partie du règlement en accord avec les Juges-arbitres dans l'intérêt du tournoi.

**Art. 15.** L'ordre des matches respectera dans la mesure du possible le programme annoncé. Toutefois les horaires qui figurent sont donnés à titre indicatif et l'ordre pourra en être modifié pour le bon déroulement de la compétition. Les joueurs doivent être présents dans la salle à l'appel de leur match.

**Art. 16.** Toute absence temporaire d'un joueur du gymnase doit être approuvée par le Juge Arbitre.

**Art. 17.** Les joueurs doivent être présents dans la salle au minimum 60 mn avant l'heure prévue de leur match. Sauf pour le premier tour.

**Art. 18.** Le temps de repos entre chaque match sera au moins de 20 minutes. Les joueurs disposent de 3 minutes entre l'appel et le début de leur match.

**Art. 19.** Passé un délai de 3 minutes après l'annonce du second appel, tout joueur non présent sur le terrain pourra être déclaré « forfait ».

**Art. 20.** Forfaits : chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date de répartition le 10 juin. Le joueur devra prévenir au plus vite l'organisateur et le JA de sa non-participation. Il devra fournir dans un délai de 5 jours, les pièces justificatives de son forfait à la Ligue de bad des Pays de la Loire. Les frais d'inscription resteront acquis à l'organisateur si le forfait n'est pas justifié.

Un joueur blessé en cours de tournoi fera constater sa blessure par le Juge Arbitre. Dans un esprit de convivialité, le Juge Arbitre pourra autoriser le remplacement du joueur par un joueur non inscrit présent dans la salle ou par le transfert d'un joueur d'une autre équipe (avec accord des capitaines et des joueurs concernés) uniquement si le poids de l'équipe n'est pas modifié (ie si le joueur n'est pas mieux classé). Le remplacement sera effectif jusqu'à la fin du tournoi. Si le remplacement du joueur blessé n'est pas possible et si l'équipe reste incomplète, un match forfait sera comptabilisé pour chaque double ou mixte non disputé.

**Art. 21.** Une tenue vestimentaire, conforme au règlement FFBAD en vigueur, sera exigée sur les terrains pour les joueurs et les entraîneurs/conseillers.

**Art. 22.** Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.

**Art. 23.** Droit à l'image : Tout joueur peut être photographié à l'occasion du tournoi. Ces photographies sont potentiellement diffusables sur les réseaux sociaux ou dans les journaux. Selon les articles 226-1 à 226-8 du Code Civil, tout individu jouit d'un droit de respect de sa vie privée ainsi que son droit à l'image. En conséquence, tout participant ne voulant pas que son image soit exploitée doit l'indiquer au club organisateur.

**Art. 24.** TOUTE PARTICIPATION À CE TOURNOI IMPLIQUE LE RESPECT DE CE RÈGLEMENT.